



DECISION DU MAIRE

OBJET : Demande de subvention auprès du Département pour la restauration d'archives communales

N° 2025.03

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2023.10.5.190 en date du 17 octobre 2023, donnant délégation au Maire de Melun, en vertu de l'article L. 2122-22-26° du Code Général des Collectivités Territoriales, pour demander l'attribution de subventions à l'Etat ou aux autres collectivités territoriales, à l'exception des demandes supérieures à 30 000 € ;

VU le rapport du président du Conseil Départemental n° CD-2016/11/18 - 6/04 du 18 novembre 2016, portant révision des critères d'attribution de subventions pour la restauration des archives communales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de restaurer certains documents des Archives de Melun, compte-tenu de leur état de conservation, de leur intérêt historique ou de leur intérêt pour le public ;

CONSIDERANT que le coût de la restauration est estimé à 2 685.55 € H.T. ;

CONSIDERANT que la Commune peut bénéficier d'un soutien financier du Département pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 15 % du montant H.T ;

DECIDE

DE SOLLICITER auprès de Département de Seine-et-Marne une subvention de 402,83 € pour la restauration des archives municipales suivantes :

- Neuf registres de délibérations du Conseil Municipal de Melun (1832 à 1882),
- Six plans concernant des travaux ou projets à effectuer à l'Eglise Saint-Aspais et à la Collégiale Notre-Dame (1858-1865),
- Un plan concernant une cession de terrain au Baron Fréteau de Pény pour l'ouverture de la rue de la Varenne (sans date),

- Un plan général de demande de rectification de mise à l'alignement de la propriété Plusquelet (1875),
- Liasse 7 feuillets Bureau de bienfaisance, secours d'urgence et indigents (1793-An III)
- Liasse 6 feuillets Bureau de bienfaisance, secours d'urgence et indigents (An 8-1817)
- Liasse 27 feuillets Comptes de dépenses – frais administration, mémoires, mandats (1796)

DE DIRE que la recette correspondante sera inscrite au budget 2025.

Fait à MELUN, le 15/01/2025

Le Maire,



Kadir Mebarek